



**INTERGROUP  
ON THE WELFARE  
& CONSERVATION  
OF ANIMALS**



# **GESTION DES POPULATIONS DE CHATS ET DE CHIENS**

ORIENTATIONS POLITIQUES



# TABLE DES MATIÈRES

1. RÉSUMÉ	3
2. INTRODUCTION	4
3. QUELQUES EXEMPLES DE LÉGISLATIONS RÉGIONALES ET NORMES INTERNATIONALES	5
4. PROBLÈMES LIÉS À LA GESTION DE LA POPULATION	6
5. PRINCIPES DE LA GESTION DES POPULATIONS	7
6. QU'EST-CE QUE LA GESTION DES POPULATIONS ?	8
7. RÔLES ET RESPONSABILITÉS	13
8. ÉTAPES DE LA GESTION DES POPULATION	15

# 1

## RÉSUMÉ

Les chats et les chiens sont des animaux grandement appréciés. En contrôlant leur population, il est possible de limiter les problèmes de bien-être animal et réduire les risques de santé publique et ainsi les coûts qui en découlent. Malheureusement, des années de mauvaise gestion des animaux errants, marquées par des politiques inhumaines et inefficaces, ont braqué la population et laissé les gouvernements frustrés de l'absence de progrès.

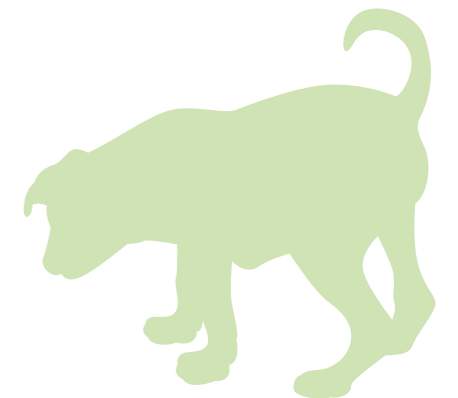
Nous proposons un concept allant du contrôle des animaux errants à une gestion des populations efficace.

Ce document vise à expliquer pourquoi un *contrôle des animaux errants* se limitant simplement aux symptômes – notamment par la pratique de l'abattage ou le recours aux refuges – ne permet pas de « débarrasser les rues » de ces animaux. Nous y développons le concept de la *gestion des populations* et expliquons pourquoi il est beaucoup plus efficace de s'attaquer aux symptômes autant qu'à la source du phénomène des animaux errants. Nous présentons les programmes de Piège/Capture, Stérilisation et Retour à la nature, qui sont des solutions pertinentes pour les services de gestion des animaux errants lorsqu'ils sont adaptés aux contextes locaux, aux différentes espèces et aux animaux.

Plusieurs principes centraux de la gestion des populations viennent renforcer son efficacité. Parmi ceux-ci, la réalisation qu'il va falloir développer une offre de service permanente. Tant que l'homme aura des chats et chiens de compagnie, il faudra un système qui permettra de gérer leurs populations. Nous proposons un concept allant du contrôle des animaux errants à une gestion des populations efficace, en passant par le développement de réglementations et de normes sociales. Ce concept prévoit de profonds changements d'habitudes ainsi que la révision des réglementations et de la fourniture de services.

La nouvelle législation européenne sur la santé animale et la révision du chapitre 7.7 du Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'OIE apportent les fondements et l'élan pour une meilleure gestion des populations dans l'Union européenne.

Nous soulignons également le rôle des gouvernements nationaux dans la gestion des populations. Gouvernance, financements, formations : par ces moyens, le niveau national peut encourager les autorités locales à mettre en œuvre des services de gestion des populations d'animaux errants. Elles peuvent également limiter les problèmes de gestion des populations issus des animaux ayant des propriétaires grâce à la sensibilisation et l'application des législations et réglementations qui découlent de ce statut. En associant ce cadre créé par les autorités nationales à des actions au niveau local, propriétaires et soigneurs peuvent avoir accès aux services dont ils ont besoin pour être des propriétaires responsables. Avec le temps, grâce à des investissements dans les professions pertinentes, associés à des pratiques qui responsabilisent les propriétaires d'animaux, le public pourra jouer son plein rôle dans la gestion des populations et contribuer à la pérennité du système.



# 2

## INTRODUCTION

Dans les pays européens, le bien-être des chats et des chiens est une source de préoccupation universelle : 74% des répondants à l'Eurobaromètre (2016) estiment que les animaux de compagnie doivent être mieux protégés. La gestion des populations peut entraîner des répercussions sur le bien-être de ces animaux.

Ce rapport a l'ambition d'aider les États membres à développer des politiques de gestion des populations d'animaux de compagnie.

La compétence de l'UE en matière de réglementation sur les animaux de compagnie se limite aux questions de santé publique, marché intérieur et protection des consommateurs. Les pays membres définissent individuellement le cadre législatif encadrant le bien-être des chats et chiens et les politiques de gestion des populations. C'est la raison pour laquelle les méthodes d'intervention sur les populations et leur efficacité varient en fonction des pays.

Ces variations sont bienvenues : pour être efficaces, les politiques de gestion des populations doivent s'attaquer aux différentes sources d'animaux errants, s'adapter aux pratiques locales des propriétaires de chats et chiens tout en respectant la loi de chaque État membre. Les étapes de la gestion des populations présentées dans la section 8 permettent également d'expliquer certaines différences entre les pays puisque certains sont plus avancés que d'autres sur le chemin d'une meilleure gestion des populations. L'un des points de bascule dans cette progression vers une meilleure gestion est le passage d'une politique de simple contrôle des animaux errants, dans laquelle les mesures se concentrent uniquement sur les chats et chiens déjà errants, à une véritable politique de gestion des populations dans laquelle on identifie les sources d'animaux errants pour ensuite prendre des mesures pour y remédier, sans oublier un volet sur les animaux de propriétaire.

Un exemple de variation entre États membres dans la gestion des populations pourrait être celui des cadres législatifs autour de l'identification et l'enregistrement des animaux, ainsi que les contrôles des éleveurs et revendeurs d'animaux. L'identification et l'enregistrement des chiens est obligatoire dans 82% des pays membres de l'UE, mais ce chiffre tombe à 15% pour les chats. L'enregistrement des éleveurs professionnels est obligatoire dans 86% des pays mais seuls 36% exigent des revendeurs de répondre à certains critères pour vendre des animaux en ligne.

Plus de 60% des pays autorisent toujours la vente de chats et chiens en animalerie. Les différences observables entre les réglementations de chaque pays montrent bien à quel point la gestion des populations de chats et chiens peut varier.

Ce rapport a l'ambition d'aider les États membres à développer des politiques de gestion des populations d'animaux de compagnie en décrivant des principes centraux, des systèmes efficaces et en distribuant les rôles et les responsabilités en matière de gestion des populations. La question de la distribution des rôles et responsabilités se concentre principalement sur la façon dont les gouvernements nationaux peuvent créer un environnement favorable à la gestion des populations. Grâce à un cadre législatif, des réglementations et de la sensibilisation, les autorités nationales peuvent mettre en place un environnement qui encourage et développe des comportements de propriétaires responsables. Ces mesures permettent également aux autorités locales et aux vétérinaires d'offrir un accès à des services pour les animaux dépendants d'un propriétaire tout en garantissant une gestion humaine des animaux errants et adaptée aux contextes locaux.

La gestion des populations ne s'arrête pas aux frontières. Le déplacement d'animaux de compagnie d'un pays à l'autre pour la vente ou l'adoption renforce ce besoin d'un effort commun dans l'UE pour gérer ces populations plus efficacement. La propagation de maladies infectieuses doit également faire l'objet d'une attention particulière, surtout lorsque cette maladie n'est pas bien connue du pays d'importation ou dans ces pays où les mesures de contrôle des maladies ne sont pas appliquées. L'augmentation du nombre d'animaux de compagnie pendant le confinement de la crise de la COVID-19 – et le risque d'une augmentation future des abandons – nous rappelle à juste titre que ces systèmes de gestion des populations sont essentiels.

# 3

## QUELQUES EXEMPLES DE LÉGISLATIONS RÉGIONALES ET NORMES INTERNATIONALES

La récente loi européenne sur la santé animale (LSA) impose à tous les éleveurs, revendeurs et centres de rassemblement de chats et de chiens d'enregistrer leur activité auprès des autorités compétentes. Les transporteurs doivent également consigner leurs opérations.

La gestion des populations peut également renforcer l'engagement des propriétaires, tout particulièrement en matière de vaccination, traitements vermifuges et déparasitage.



Ces informations fournissent alors une base pour le contrôle de l'élevage commercial de chats et de chiens (ici défini comme la volonté du propriétaire de vendre la descendance d'un animal) dans tous les États membres. Mais toutes les exigences de la LSA ne constituent qu'un socle, l'application de la loi et la création de normes restant aux mains de chaque pays.

La Plateforme européenne sur le bien-être animal est une initiative de la Commission européenne. Elle regroupe des États membres de l'UE et d'autres parties prenantes ayant pour objectif de renforcer le dialogue et les mesures sur le thème du bien-être animal. Parmi ces mesures, on retrouve le développement de bonnes pratiques et de lignes directrices ayant pour objectif de soutenir les pays de l'UE dans le développement et le renforcement de leur cadre législatif, de normes et dans leur mise en application. Ces lignes directrices relatives aux chats et aux chiens intègrent les notions d'élevages de chiens<sup>2</sup> ou de chats<sup>3</sup> responsables, de transport commercial terrestre de chats et de chiens<sup>4</sup> ainsi que l'identification et l'enregistrement des chiens<sup>5</sup>.

Les actes délégués de la LSA définissent également les mesures de prévention, surveillance, contrôle et éradication des maladies que les États membres devront développer pour lutter contre les zoonoses dont les chats et les chiens peuvent être porteurs (rage, échinococcose et *Brucella canis*).

La gestion des populations peut contribuer aux programmes de contrôle des maladies en augmentant la part de chats et chiens sous surveillance et donc pouvant faire l'objet de soins vétérinaires préventifs et d'une surveillance de leurs propriétaires, des soigneurs et vétérinaires. La gestion des populations peut également renforcer l'engagement des propriétaires, tout particulièrement en matière de vaccination, traitements vermifuges et déparasitage. En revanche, ces actes délégués ne prévoient pas de mesures de gestion des populations en plus des principales mesures de contrôle des maladies.

Le chapitre 7.7 du Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'OIE formule des orientations sur la gestion des populations de chats et de chiens qui peuvent être mises en place et adaptées aux contextes locaux. Ce chapitre est actuellement mis à jour en vue d'être présenté à l'adoption lors de l'Assemblée Générale prévue en 2022.

Actuellement, les réglementations régionales et internationales et les normes se concentrent principalement sur les chiens plutôt que sur les chats.

<sup>1</sup> Données non publiées de la Plateforme de l'UE sur le bien-être animal – groupe d'initiative volontaire sur la santé et le bien-être des animaux dans le commerce.

<sup>2</sup> [https://ec.europa.eu/food/sites/food/files/animals/docs/aw\\_platform\\_plat-conc\\_guide\\_dog-breeding.pdf](https://ec.europa.eu/food/sites/food/files/animals/docs/aw_platform_plat-conc_guide_dog-breeding.pdf)

<sup>3</sup> [https://ec.europa.eu/food/sites/food/files/animals/docs/aw\\_platform\\_plat-conc\\_guide\\_cat-breeding.pdf](https://ec.europa.eu/food/sites/food/files/animals/docs/aw_platform_plat-conc_guide_cat-breeding.pdf)

<sup>4</sup> [https://ec.europa.eu/food/sites/food/files/animals/docs/aw\\_platform\\_plat-conc\\_guide\\_dog-cat\\_transport-land.pdf](https://ec.europa.eu/food/sites/food/files/animals/docs/aw_platform_plat-conc_guide_dog-cat_transport-land.pdf)

<sup>5</sup> Mentionner le lien quand disponible



# 4

## PROBLÈMES LIÉS À LA GESTION DE LA POPULATION

Là où la gestion des populations est absente ou inefficace, les chats et les chiens peuvent être victimes ou source de problèmes. Quelques exemples :

**Bien que des mesures de gestion des populations actives soient unanimement plébiscitées afin d'endiguer le phénomène des animaux errants à l'avenir, l'approche adoptée pour contrôler ces animaux aujourd'hui doit faire l'objet d'une consultation et d'un accord général, au risque de voir apparaître des conflits.**

- Le bien-être animal peut être mis à mal en raison d'un manque de ressources, à cause de maladies ou de blessures non soignées ou encore en raison des méthodes inhumaines utilisées pour le contrôle des animaux errants ou non désirés.
  - Accidents de la routes, transmission de zoonoses, morsures font partie des risques à la santé publique et représentent un poids économique pour les gouvernements. Il s'agit de risques plus importants avec les chiens qu'avec les chats.
  - La perception de ces populations non encadrées par le public peut être négative en raison de possibles nuisances, des déjections ou par crainte de l'agressivité de ces animaux. Le bien-être des animaux peut aussi être source de préoccupation, notamment lorsque des méthodes inhumaines de mise à mort sont utilisées ou dans les communautés où les taux d'euthanasie sont élevés. Pour certaines communautés, la présence de ces animaux errants est inacceptable et il est possible qu'elles n'expriment cette gêne que lorsque la densité d'animaux dépasse un certain seuil, qui peut évoluer dans le temps et varier en fonction des communautés. Pour certains, la présence d'animaux errants peut modifier leur utilisation de l'espace public et peuvent avoir l'impression que leur capital social est dégradé.
  - Les chats et les chiens peuvent chasser et perturber la faune sauvage et le bétail.
- Ces problèmes doivent être examinés et quantifiés pour mener à une analyse d'impact des mesures d'intervention de gestion des populations. Mais la plus-value des chats et chiens errants doit également entrer en ligne de compte. La plupart des chats appartiennent à un propriétaire qui les laissent librement circuler. Ce peut aussi être le cas des chiens errants, même si les pratiques diffèrent en fonction des habitudes des propriétaires de chiens dans chaque région. En fonction du climat et des ressources disponibles, les chats sans propriétaire peuvent très bien survivre dans la nature, si bien qu'ils peuvent constituer une partie importante des chats errants. Pourtant, même les chats errants sans propriétaire peuvent être importants aux yeux de leurs soigneurs.
- Bien que des mesures de gestion des populations actives soient unanimement plébiscitées afin d'endiguer le phénomène des animaux errants à l'avenir, l'approche adoptée pour contrôler ces animaux aujourd'hui doit faire l'objet d'une consultation et d'un accord général, au risque de voir apparaître des conflits.

# 5

## PRINCIPES DE LA GESTION DES POPULATIONS

1. La gestion des populations doit être **humaine**. Il faut éviter la souffrance et maximiser les bénéfices pour ces animaux. La gestion des populations ne peut pas être humaine si elle intègre des méthodes d'abattage inhumaine, la mise à mort des animaux des rues ou le recours à l'euthanasie comme seule mesure de gestion d'une population. Il n'est pas envisageable de garder définitivement ces chats et ces chiens en refuge car cette solution ne permet pas de garantir leur bien-être. Ces structures doivent avoir pour objectif l'adoption ou de retourner ces chats à leur propriétaire. L'accueil dans ces structures doit être temporaire. Pour les chats sauvages qui vivent en toute indépendance et qui évitent autant que possible l'homme, tout passage en refuge n'est pas compatible avec leur bien-être. Les systèmes qui reposent simplement sur l'abattage ou l'accueil permanent en refuge ne sont pas non plus efficaces à long terme. En effet, ces méthodes de gestion des populations se concentrent uniquement sur les chats et les chiens déjà errants mais n'apportent pas de solution au problème originel que posent les animaux errants.
2. Les dynamiques de populations canines et félines varient d'un pays à l'autre et au sein d'un même pays. Surtout, les sources de ces animaux non-désirés ou errants sont également multiples : certains sont nés dans la rue, d'autres sont abandonnés ou bien peuvent simplement circuler librement sans contrôle de leur propriétaire. Les politiques de gestion des populations doivent donc être **adaptées aux dynamiques de population locales** et pas simplement reproduite sur base d'un modèle qui aurait fonctionné quelque part. Bien sûr, on peut tirer des leçons intéressantes de ce qui se pratique ailleurs, mais ces mesures doivent être analysées sous la loupe du contexte local. Par exemple, le programme de Piège/Capture – Stérilisation – Retour à la nature (P/CSR) appliqué à une population canine bien identifiée peut être une approche efficace et acceptée dans une communauté. Mais l'application de ce modèle à tous les chiens errants d'une grande ville où la circulation est dense et dans laquelle la communauté de soucie peu des chiens n'est pas la solution la plus adaptée.
3. On entend par gestion des populations un réseau permanent de services qui **devra être durabilisé et adapté au fil du temps**. Il ne s'agit pas d'un projet à court terme. Si ponctuellement certaines mesures pourront être renforcées, tant que les chats et les chiens seront les compagnons de l'homme, il faudra toujours un ensemble de services permettant de gérer leur population. Dans le meilleur des cas, ces bonnes pratiques de gestion des populations deviennent une norme sociale : les propriétaires endossent volontairement la responsabilité morale et financière de la stérilisation, de l'identification et de l'enregistrement. Par une plus grande responsabilisation des propriétaires qui s'occupent de leurs animaux et une baisse du nombre de chats et chiens errants, il sera possible de réduire les dépenses publiques au fur et à mesure que les différentes étapes de la gestion des populations sont franchies. En plus des efforts consentis pour les programmes de gestion des populations, de nombreux facteurs peuvent influencer les dynamiques de population tels que les raisons qui poussent à l'acquisition d'un animal de compagnie, la façon dont on l'acquiert et les risques de zoonoses. Les politiques de gestion des populations doivent donc s'intégrer dans un contexte plus large.
4. Dans la gestion des populations, il est nécessaire de développer des approches sur-mesure : des actions d'évaluation et de suivi des populations canines et félines seront indispensables pour soutenir la conception de **programmes fondés sur des données factuelles, l'évaluation et l'adaptation**.
5. Une des erreurs les plus communes dans la gestion des populations est de se concentrer uniquement sur les chats et chiens déjà errants, on ne s'occupe dès lors que des symptômes et pas des origines du problème. Une gestion efficace passe pourtant par un traitement des **causes profondes** afin d'éviter la présence d'animaux errants à l'avenir. Par exemple, la capture, l'accueil en refuge ou l'abattage des animaux sans propriétaire s'inscrivent dans une approche uniquement symptomatique. Les politiques de gestions des populations doivent également s'intéresser aux raisons qui motivent l'abandon initial de ces animaux.
6. Les chats et les chiens sont des animaux domestiqués, ils dépendent des êtres humains pour leur survie et leur bien-être. Le contrôle de la reproduction, l'identification et l'enregistrement sont de bonnes pratiques de gestion qui demandent la participation des propriétaires et des soigneurs. Et c'est pour cela qu'il faut établir le **rôle central du comportement humain** dans les gestions de population de chats et de chiens. Avant d'agir, il faut comprendre ce que les hommes font (ou non). C'est ce qui permet ensuite d'identifier les actions à entreprendre pour parvenir à une gestion plus efficace et humaine, mais également de comprendre les motivations et les obstacles liés à ces actions. Prendre le temps d'échanger, de comprendre les réalités de chacun et travailler ensemble est essentiel pour s'assurer que les propriétaires savent adopter un comportement responsable avec leurs animaux.

## 6

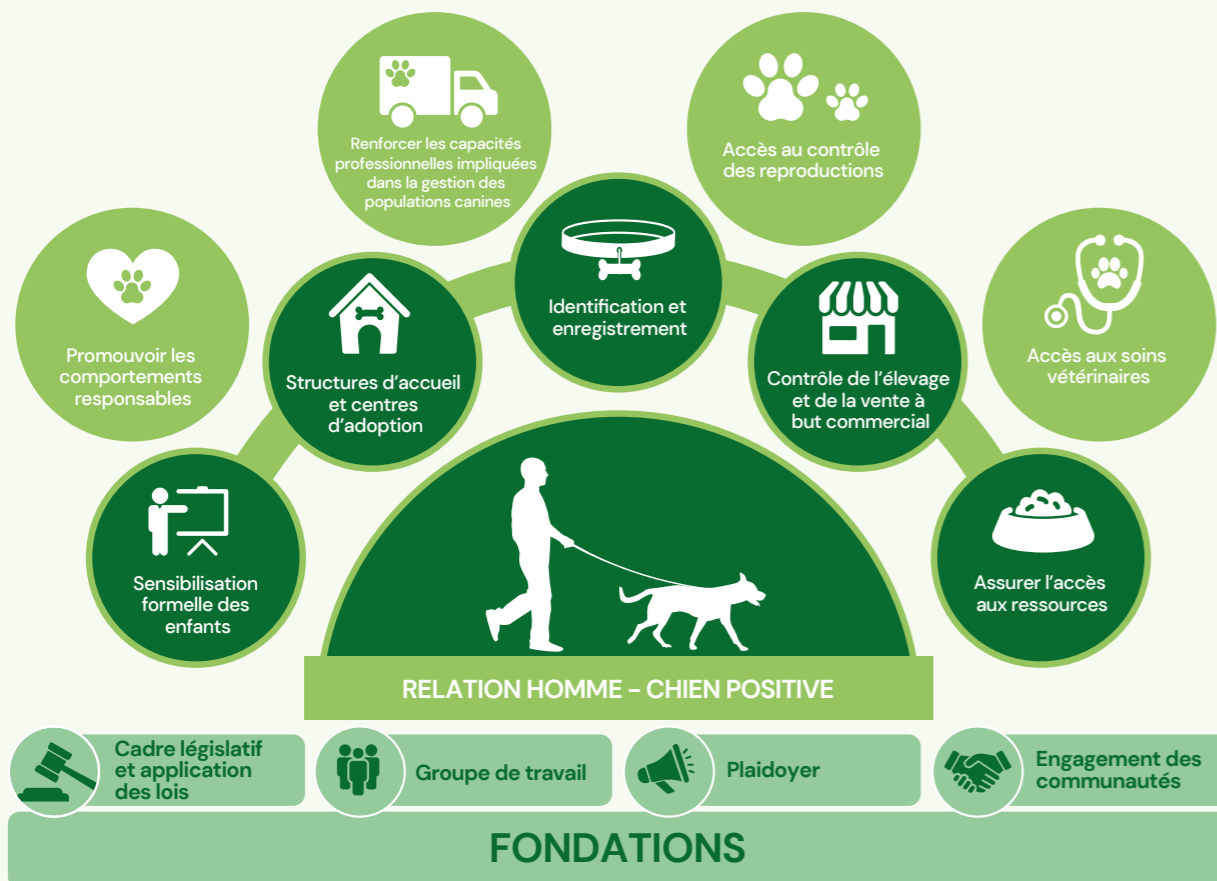
## QU'EST-CE QUE LA GESTION DES POPULATIONS ?

La gestion des populations est un système complet. Il repose sur un socle législatif et est renforcé par une volonté politique et la motivation de mettre à disposition des « services » (terminologie de l'International Companion Animal Management (ICAM)) ou « mesures » adaptées (terminologie de l'OIE).

Ce système a pour objectif de créer une relation positive entre les chats et les chiens et leurs propriétaires ou leurs soigneurs. On entend par soigneurs les personnes qui s'occupent des animaux qui n'appartiennent à personne dans un quartier. En Europe, il est plus fréquent de trouver des chats de quartier que des chiens. Cette relation est caractérisée par un comportement responsable afin de garantir le bien-être et limiter les risques que les chats et chiens peuvent poser aux autres animaux, à l'environnement et à l'homme.

Ce schéma est issu des recommandations pour une gestion humaine des populations canines (*Human dog population management guidance*, ICAM 2019, en anglais). Se voulant global, il propose une classification des services de base et des services liés au contexte. En Europe, tous ces services seront pertinents mais des adaptations locales se feront en fonction des dynamiques de population et des espèces en présence.

### Gestion Des Populations Canines – Services



**Tant que les hommes auront des chats et des chiens, il faudra toujours contrôler les populations animales. Les fondations de ce système de services doivent dès lors être solides pour garantir ces services à long terme.**

Un système identique pourra être développé pour les chats avec des adaptations quant à la fourniture de ces services. Par exemple, le contrôle de la reproduction des chats passera toujours par la stérilisation tandis que pour les chiens de propriétaire, il est possible d'empêcher la reproduction involontaire en surveillant de près les femelles lorsqu'elles sont en périodes de chaleur. Par ailleurs, il est plus facile pour les chats de quartier de bénéficier de bonnes conditions de bien-être que les chiens. De plus, les risques sanitaires de morsure ou de rage sont plus faibles pour les chats<sup>6</sup>. C'est pour cette raison que le recours aux techniques de Capture-stérilisation-retour<sup>7</sup> à la nature sera plus répandu pour les chats dans de nombreux cas.

Des mesures se concentrant uniquement sur les animaux errants aujourd'hui, dont l'accueil en refuge et l'abattage, ne sont pas des mesures de gestion des populations. Le terme le plus approprié est plutôt « contrôle des animaux errants ». C'est une approche qui n'est ni efficace ni durable car elle ne s'intéresse pas aux origines des animaux errants. C'est comme essayer de remplir un seau qui fuit sans réparer la fuite.

#### 6.1. Les bases de la gestion des populations

**Tant que les hommes auront des chats et des chiens, il faudra toujours contrôler les populations animales. Les fondations de ce système de services doivent dès lors être solides pour garantir ces services à long terme.**

1. Les décideurs au niveau central définissent le cadre législatif et les responsabilités de chacun dans la gestion des populations dans le pays. Les autorités locales ont quant à elles la possibilité de se concentrer sur les services adaptés au contexte (par ex. CSR) et adaptent la définition du propriétaire responsable (ex : le confinement des chiens de propriétaires).
2. Des groupes de travail rassemblant plusieurs parties-prenantes peuvent permettre d'intégrer les contributions et les actions de tous les secteurs.

3. Des actions de plaidoyer permettent un appui politique pour assurer le flot de ressources et la participation des acteurs du secteur et ainsi assurer une gestion des populations sur le temps long.

4. L'engagement des communautés est également essentiel pour l'application à l'échelle locale. Leur importance est d'autant plus cruciale lorsqu'on s'intéresse au poids des comportements humains dans les dynamiques de populations de chats et chiens domestiqués. La participation des communautés va promouvoir les comportements responsables et pousser les soigneurs des animaux de quartier à chercher et utiliser les services à disposition pour la gestion des chats et des chiens. Les communautés apportent par ailleurs une vraie contribution à la dynamique des populations en ce qu'elle aide à mieux concevoir l'offre et la fourniture de services.

Ces quatre bases sont décrites plus largement dans les recommandations pour une gestion humaine des populations canines (*Human dog population management guidance*, ICAM 2019, en anglais).

#### 6.2. Système des services de gestion des populations

La liste qui suit répertorie les services à associer et qui peuvent être renforcés en fonction des dynamiques de populations locales. Les services s'adaptant le plus à une mise en œuvre et une conception nationale apparaissent au début, suivis des mesures plus adaptées à un déploiement à l'échelle locale.

Des informations plus détaillées sur la gestion des populations canines sont disponibles dans les recommandations pour une gestion humaine des populations canines (*Human dog population management guidance*, ICAM 2019, en anglais) et dans le Chapitre 7.7 du Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'OIE. Pour les chats, les recommandations pour une gestion humaine des populations félines (*Human cat population management guidance*, ICAM 2011, en anglais) ou International Cat Care (<https://icatcare.org/>) proposent des compléments d'informations.

<sup>6</sup> Les rapports sur les morsures animales mentionnent moins souvent les chats, probablement parce que ces animaux évitent plutôt le contact humain et les blessures sont moins graves que pour des morsures de chiens. Les chats peuvent être contaminés par le virus de la rage et le transmettre mais les populations félines ne constituent pas un berceau de maladie au même titre que les chiens.

<sup>7</sup> Contrôle de la reproduction et soins vétérinaires aux animaux sans propriétaire grâce aux programmes de P/CSR permettant la gestion desdits animaux directement dans la rue. Les pièges sont plus souvent utilisés pour les chats : piège, stérilisation et retour à la nature (PSR). La capture est plutôt utilisée pour les chiens : Capture, stérilisation, retour à la nature (CSR). Aussi appelée Capture, stérilisation, vaccination et retour à la nature (CSVR) ou contrôle des naissances animales.



### 1. Identification et enregistrement

Des bases de données nationales ou régionales/locales interopérables permettent de rendre plus facilement à leur propriétaire les animaux identifiés et enregistrés qui sont perdus. Elles permettent également de prouver la propriété qui peut être utile pour l'application, le traçage, le suivi et les rappels des mesures sanitaires (lorsque les dossiers médicaux sont associés à l'enregistrement). Il est possible de généraliser l'adoption sur base du volontariat mais des législations contraignantes peuvent être nécessaires. Il existe des solutions qui permettent l'interopérabilité de bases de données européennes et qui permettent d'accéder aux données des propriétaires lorsque les animaux passent les frontières. La Plateforme européenne pour le bien-être des animaux apporte davantage d'éclairage sur l'identification et l'enregistrement des animaux<sup>8</sup>.

### 2. Contrôle de l'élevage et de la vente à but commercial.

Lorsque les chatons et les chiots sont en bonne santé, socialisés et manipulés, les nouveaux propriétaires vont moins s'en séparer. Les éleveurs, revendeurs et consommateurs sont bien conscients des normes minimales. Ceux qui dérogent à la règle sont identifiés et doivent s'améliorer/être sanctionnés. La Plateforme européenne pour le bien-être des animaux propose des orientations sur les normes d'élevage de chiens et de chats<sup>9</sup>. La LSA oblige tous les éleveurs, revendeurs et centres de rassemblement de chats et chiens à déclarer leur établissement aux autorités compétentes. Les pays ont la possibilité de servir de cette exigence pour appliquer des contrôles plus stricts qui peuvent inclure :

- a. Un agrément complémentaire avec des critères d'inspection pour les éleveurs et revendeurs à but commercial.
- b. La mention des informations relatives à l'agrément des éleveurs/revendeurs sur leurs publications commerciales.
- c. L'enregistrement et l'identification de chaque animal chez l'éleveur, comme étant leur premier propriétaire avant la vente.

### 3. Contrôle des mouvements nationaux et internationaux (importations et exportations).

limiter la propagation de maladies infectieuses et ou de parasites grâce à des mesures de santé telles que le dépistage, les traitements vermifuges et la vaccination, et ce

nationalement comme à l'international. Prendre note du changement climatique et de l'augmentation des risques que représentent certains parasites par leur présence géographique liée au déplacement des chats et des chiens. Protection également des bêtes vulnérables et la faune sauvage dans certains endroits.

### 4. Renforcer les capacités professionnelles de gestion des populations.

Reconnaître et investir dans les professions adéquates, notamment les vétérinaires, les professionnels des soins aux animaux et les autorités responsables de l'exécution pour garantir l'accès et la qualité des services nécessaires à la responsabilisation des propriétaires d'animaux.

### 5. Promotion des comportements responsables.

Un ensemble de lois, de communication sur les changements de comportements, et de pression sociale pour renforcer les comportements responsables, sûr et bienveillants envers les chats et les chiens.

### 6. Contrôle des reproductions :

garantir l'accès à des services de contrôle des reproductions est fondamental dans toute politique de gestion des populations. C'est la façon la plus humaine de limiter la taille des populations (plutôt que d'augmenter la mortalité) et de limiter les naissances de chiots et chatons aux seuls animaux désirés. Pour permettre l'accès aux services de contrôle des reproductions, il faut en faire tomber les barrières que peuvent être le coût, les capacités vétérinaires ou le transport des animaux jusqu'à la clinique.

Grâce aux techniques de P/CST, il est possible de limiter la reproduction des animaux sans propriétaires qui vivent dans la rue (CF section suivante sur la façon dont le contrôle des reproductions peut être une alternative ou associée aux services d'adoption).

### 7. Structure d'accueil et d'adoption par les refuges et réseaux d'adoption.

Assurer le retour dans les familles de manière efficace et fiable pour les animaux perdus. Permettre l'abandon humain et responsable en structure d'accueil (plutôt que l'abandon pur) pour ensuite garantir l'adoption dans les bonnes familles (CF section suivante sur la façon dont les structures d'accueil peuvent être une alternative ou un complément aux services de P/CSR).

## Un des piliers centraux de la gestion des populations est celui de l'origine de ces futurs animaux non désirés ou errants.

**8. Soins vétérinaires.** L'accès aux soins vétérinaires permet aux propriétaires et aux soigneurs de garder leurs animaux en bonne santé et de limiter le risque de zoonoses. Ils sont alors en relation avec des vétérinaires qui peuvent encourager les bonnes pratiques et peuvent surveiller la présence de maladies ou de parasites.<sup>10</sup> Des financements ou des services mobiles peuvent être nécessaires pour aider les propriétaires en situation précaire ou dans l'incapacité de se déplacer. La vaccination dans les délais contre la rage est partie intégrante des soins vétérinaires. Elle permet de protéger les animaux et la population contre ce virus et de limiter les réactions inadaptées liées à la peur en cas d'épidémie de rage.

### 9. Gérer l'accès aux ressources pour limiter les conflits avec les animaux errants.

L'amélioration du système de collecte des déchets est une des solutions avancées pour le contrôle des animaux errants. Mais dans le cas où les animaux errants dépendraient de cette source pour leur alimentation, toute réduction soudaine mènerait à des phénomènes de famine, ce qui ne serait pas humain et pourrait conduire à une augmentation des conflits entre ces animaux qui chercheront alors d'autres sources d'approvisionnement. Plutôt que de limiter des sources de nourriture, celles-ci pourraient être déplacées hors des zones de conflits vers des endroits plus adaptés, en mettant en place des points d'alimentation. Un mauvais système de collecte des déchets est bien plus problématique et peut occasionner des problèmes de contamination de l'eau et de pollution de l'air. Ces systèmes défaillants doivent dans tous les cas être améliorés, indépendamment de toute considération animale. L'objectif de la gestion des populations est de préparer les chats et les chiens à l'amélioration inéluctable des systèmes de collecte des déchets motivés par d'autres raisons. Elle s'assure donc des bons soins des propriétaires et soigneurs et que ces animaux ne dépendent pas des poubelles pour se nourrir.

**10. Sensibilisation des enfants** aux interactions bienveillantes et en toute sécurité avec les chats et les chiens. Mesures préventives côté enfants et animaux pour protéger la santé.

### 6.2.1. Le recours aux services pour toucher aux sources et symptômes de la gestion des populations

Un des piliers centraux de la gestion des populations est celui de l'origine de ces futurs animaux non désirés ou errants. Des propriétaires sensibilisés, motivés et ayant accès à des services leur permettant d'adopter un comportement responsable peuvent ainsi empêcher que leur animal ne contribue aux problèmes qu'on rencontre dans la gestion des populations. Cela passe par l'accès à des services de contrôle des reproductions abordables, les soins vétérinaires, le bon fonctionnement de l'identification et l'enregistrement; mais également la certitude pour les futurs propriétaires que l'élevage et la vente d'animaux sont bien encadrés et que ces derniers ne représentent aucun danger ni pour eux, ni pour leur animal.

Toutefois, le système doit également s'intéresser au problème des chats et des chiens déjà errants, le « symptôme ». Pour ce faire, il faut réfléchir à comment associer deux services. Ils ne s'excluent pas mutuellement et peuvent être combinés.

**Structures d'accueil / centres d'adoption, ou « refuge » pour animaux abandonnés dans ces centres par leurs propriétaires, et pour animaux sans propriétaires trouvés dans la rue. L'objectif est que ces animaux retrouvent une famille. Facteurs à prendre en compte :**

- Les « centres » d'adoption ne doivent pas nécessairement être des structures physiques. Il est possible de passer par des réseaux d'adoption qui présentent des avantages importants sur les plans économiques et du bien-être animal.
- Pour que ces centres d'adoption soient efficaces, il doit y avoir une vraie culture de l'adoption, c'est-à-dire que l'animal a une chance raisonnable d'être recueilli. Sans quoi, ces centres se remplissent au-delà de leur capacité d'accueil et se transforment en lieu d'euthanasie. Les techniques de P/CSR sont une solution de gestion des populations en attendant de renforcer les capacités d'adoption.
- L'adoption, plutôt que la stérilisation et le retour à la nature, est plus adaptée dans le cas d'animaux abandonnés en structure par leur propriétaire, bien que cela dépende des animaux (par exemple, un chat abandonné et peu socialisé pourrait être stérilisé et relâché dans un environnement sûr).

<sup>8</sup> [https://ec.europa.eu/food/animals/welfare/eu-platform-animal-welfare/platform\\_conclusions\\_en](https://ec.europa.eu/food/animals/welfare/eu-platform-animal-welfare/platform_conclusions_en)

<sup>9</sup> [https://ec.europa.eu/food/animals/welfare/eu-platform-animal-welfare/platform\\_conclusions\\_en](https://ec.europa.eu/food/animals/welfare/eu-platform-animal-welfare/platform_conclusions_en)

<sup>10</sup> Des recommandations aux propriétaires d'animaux et aux professionnels sur le dépistage et le contrôle des parasites sont disponibles (en anglais) sur <https://www.esccapuk.org.uk/> et <https://www.waavp.org/>

**Contrôle de la reproduction et soins vétérinaires aux animaux sans propriétaire grâce aux techniques de P/CSR – permettant la gestion desdits animaux directement dans la rue. Facteurs à prendre en compte :**

- La majorité du public doit accepter et tolérer la présence de ces animaux pour garantir leur bien-être après le retour à la nature.
- Pour qu'un animal puisse éventuellement bénéficier du programme P/CSR, on doit pouvoir prouver qu'il sera en mesure de maintenir un niveau de bien-être suffisant dans la nature. Les animaux très jeunes ou ayant des problèmes de santé seront de préférence proposés à l'adoption. A l'inverse, les animaux peu habitués à la présence des hommes, comme les chats sauvages, auront plus de mal à s'adapter à une vie de famille et seront de meilleurs candidats aux programmes de CSR. Les chats peuvent maintenir un bon niveau de bien-être dans le temps long et ont une espérance de vie assez longue lorsqu'ils sont relâchés dans des environnements sûrs après capture et stérilisation, combiné à l'œil vigilant des soigneurs.<sup>11</sup>
- Lorsque les animaux errants sans propriétaire arrivent à se reproduire dans la rue, les programmes de P/CSR peuvent contribuer à limiter le nombre d'animaux sans propriétaire à l'avenir en empêchant la reproduction.
- Mais il est possible que dans les pays où l'abandon d'animaux est interdit, les autorités interprètent le retour à la nature d'animaux stérilisés comme une forme d'abandon. Dans ce cas, il sera nécessaire de trouver un accord préalable avec les autorités compétentes sur la différence entre « l'abandon » et le « retour à la nature » avant la mise en œuvre des programmes de P/CSR.

Le choix de l'option la plus adaptée pour la gestion des animaux non-désirés et sans propriétaire pourra évoluer dans le temps et différer en fonction de la localisation et des espèces concernées. Par exemple, les programmes P/CSR pourront être tout indiqués dans les régions péri-urbaines ou rurales de certains pays dans lesquelles la circulation automobile est peu dense, mais pas du tout adaptés dans des villes dynamiques. Si les programmes de P/CSR sont indiqués pour les populations de chats, ce n'est pas le cas pour les chiens : les communautés locales ne l'accepteraient pas, ou les chiens relâchés ne parviendraient pas à maintenir un niveau de bien-être satisfaisant. L'adoption doit également être une option envisageable là où la CSR est pratiquée pour les animaux qui ne pourraient pas être relâchés dans la nature.

Les refuges et les programmes de P/CSR sont souvent considérés comme des solutions de gestion des populations uniques. Mais ces deux options ne peuvent que s'inscrire dans un système de gestions des populations plus global et doivent être utilisées en combinaison avec d'autres services afin de tarir les futures sources des animaux non-désirés et sans propriétaires.

Toutes les organisations qui sont directement impliquées et ont la responsabilité de ces chats et ces chiens, tout particulièrement les centres d'adoption et les services de P/CSR, doivent avoir une politique d'euthanasie. Cette politique doit reposer sur les principes du bien-être animal, être adaptée à la législation nationale et aux réglementations locales. Elle doit également être réaliste dans sa mise en œuvre, dans la limite des capacités vétérinaires, physiques et du personnel. L'objectif est de s'assurer que l'euthanasie n'est pratiquée que sur des chats et des chiens qui souffrent de maladies incurables, de blessures lourdes ou qui, à l'issue d'une évaluation comportementale exhaustive, présentent un problème comportemental trop important pour être proposés à l'adoption ou relâchés dans la nature, ou encore qui s'adaptent mal la structure, empêchant un bien-être minimum. Pour certains Etats membres et certaines organisations aux ressources limitées et avec peu de moyens d'adoption, ce seuil peut ne pas être atteint immédiatement, mais doit être l'objectif à poursuivre.



<sup>11</sup> Spehar DD and Wolf PJ (2019) Back to School: An Updated Evaluation of the Effectiveness of a Long-Term Trap-Neuter-Return Program on a University's Free-Roaming Cat Population. *Animals*, 9, 768

# 7

## RÔLES ET RESPONSABILITÉS

La conception et le déploiement des systèmes de gestion des populations s'effectue au niveau local, là où il peut être le mieux adapté à l'environnement. Les gouvernements nationaux ont toutefois le rôle et la responsabilité de soutenir et permettre la mise en œuvre au niveau local grâce à différentes actions.

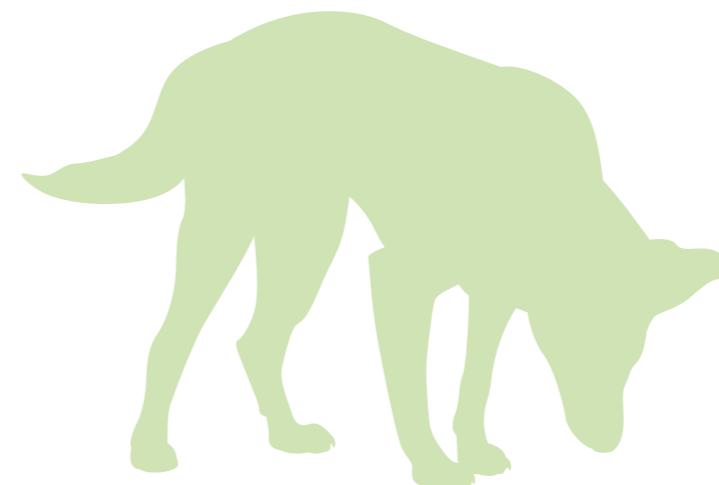
**Face au besoin d'un système de services permanents pour gérer les populations de chats et de chiens, ils doivent pouvoir compter sur le soutien politique et financier des gouvernements et non seulement des dons ou de financement privé.**

**Les autorités nationales peuvent soutenir et fixer les normes qui définissent le comportement responsable d'un propriétaire d'animal grâce à des lois, des réglementations et à la sensibilisation. Malheureusement, l'ampleur des actions de gestion des populations varie grandement d'un Etat Membre à l'autre, la charge de la responsabilité reposant parfois uniquement sur les autorités locales.**

Puisqu'il s'agit d'une compétence des Etats membres, il n'y a aucun financement européen pour la gestion des populations. Néanmoins, les différentes étapes de la gestion des populations entre les pays renforcent les mouvements de chiens et de chats d'un pays à un autre où il y a une demande pour l'achat ou l'adoption d'animaux. Cette tendance augmente le risque de transmission de maladies infectieuses entre les pays. Les gouvernements nationaux devraient envisager le recours à des ressources européennes pour la formation, des infrastructures ou des technologies qui permettraient d'améliorer leurs systèmes de gestion des populations afin de protéger la santé publique et décourager l'exportation de chats et chiens hors de leurs frontières en harmonisant les étapes de gestion des populations.

Voici quelques domaines dans lesquels les gouvernements nationaux devraient jouer un rôle central :

- Pour une **gouvernance efficace** en matière de gestion des populations, il faut définir clairement la responsabilité d'un ministère ou d'une autorité compétente. Les problématiques liées aux chats et aux chiens et les mesures à mettre en place nécessitent en revanche l'intervention de différents ministères. Dès lors, la création d'un groupe de travail ou d'un groupe consultatif chargé des questions de gestion des populations apparaît comme une bonne solution au niveau national. Ces mêmes groupes de travail peuvent être reproduit localement pour apporter une expertise spécialisée. Les systèmes de gestion des populations les plus efficaces reposent sur la connaissance des populations félines et canines locales et sont adaptées aux contextes locaux grâce à des évaluations factuelles et des processus d'apprentissage. Les autorités en charge peuvent fournir des formations et des fonds pour la collecte de données au niveau local, concevoir des indicateurs normalisés permettant la comparaison entre deux zones et encourager l'utilisation des données en soutenant l'évaluation et les opportunités d'apprentissage.
- Le soutien **politique** de tous les secteurs doit être établi afin de garantir des financements constants et une aide dans le développement d'une législation adaptée afin de soutenir la gestion des populations. Le concept *One health et One Welfare : Animaux et humains, une seule santé, un seul bien-être* peut appuyer l'engagement multi-sectoriel, de même pour la définition des coûts et des éventuels bénéfices que peut apporter la gestion des populations aux différents départements.





- Un **cadre législatif**, déterminé nationalement, définit le cadre de la gestion des populations et garantit que les actions entreprises ne compromettent pas le bien-être des animaux et qu'elles sont cohérentes avec les autres législations existantes. Certaines mesures sont plus facilement définies nationalement, telles que les réglementations sur l'élevage commercial, les obligations d'identification et d'enregistrement ou les contrôles à l'importation et exportation de chats et de chiens. D'autres mesures, comme les services de contrôle des reproductions ou de déploiement de programmes de P/CSR ont besoin de la souplesse qu'offre plus facilement l'échelon local. Les autorités compétentes au niveau national doivent définir un cadre légal adapté permettant l'adaptation aux contextes locaux, en plus de moyens financiers et de formation suffisants, associés à des lignes directrices pour les procédures **d'application des textes de loi**.
- L'établissement d'un **financement** suffisant de la gestion des populations nécessitera à la fois un appui politique et un socle législatif pour justifier le budget du gouvernement relatif aux actions de gestion des populations. Il doit être pris en compte que la gestion des populations s'intègre dans un système permanent de services et qu'il ne s'agit pas d'une intervention ponctuelle. Les coûts de la gestion des populations sont liés à la mise en œuvre des actions et au moment de résoudre certains problèmes liés à la gestion des populations (par ex. morsures, contrôles des zoonoses). Ces coûts peuvent être supportés par différents ministères. Le contrôle des coûts et la collecte, tous ministères confondus, peut soutenir l'évaluation économique des efforts de gestion des populations.
- Les gouvernements nationaux sont les plus à même de **renforcer la formation et apporter le soutien nécessaire** pour aboutir à des normes minimales et à une efficacité dans l'application des politiques de gestion des populations. Notamment en garantissant aux vétérinaires et aux autres professionnels du secteur l'accès à des formations qui peuvent être données dans les cursus de formation initiale ou dans le cadre de

la formation professionnelle continue. Les gouvernements peuvent également créer des outils qui pourront être adaptés et utilisés par les gouvernements locaux, notamment des méthodes de suivi et des outils de communication sur les changements de comportement pour développer des propriétaires d'animaux responsables.

Les organisations non-gouvernementales (ONG) jouent un rôle important dans la gestion des populations de chats et de chiens : elles défendent une approche humaine dans les pratiques et les services (y compris dans les services vétérinaires, de formation et d'adoption). Les vétérinaires sont en première ligne de la gestion des populations d'animaux de propriétaires. Ce sont des experts de confiance et reconnus, ils sont donc une voix à écouter dans la définition de pratiques responsables chez les propriétaires d'animaux. Ces deux acteurs doivent être partie-prenante de ces groupes consultatifs sur la gestion des populations. Face au besoin d'un système de services permanents pour gérer les populations de chats et de chiens, ils doivent pouvoir compter sur le soutien politique et financier des gouvernements et non seulement des dons ou de pratiques de financement privé.



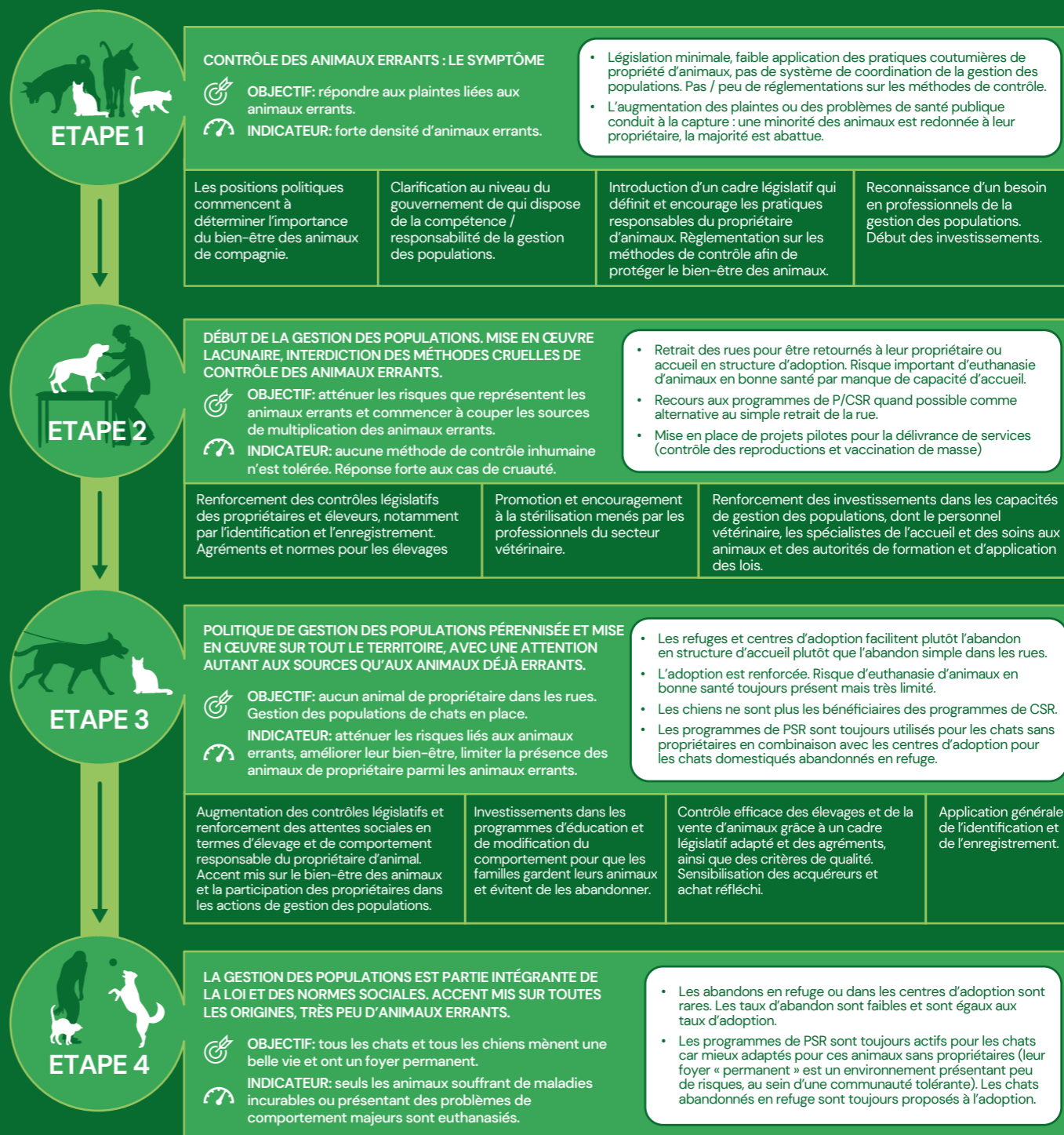
# 8

## ÉTAPES DE LA GESTION DES POPULATIONS.

La gestion des populations est un service permanent qui s'inscrit dans une communauté. Il doit pouvoir évoluer au fil du temps pour répondre aux dynamiques de population des chats et chiens et aux attentes des communautés. C'est un parcours en plusieurs étapes. Ces étapes ne sont pas normatives, et chaque pays peut naviguer à son propre rythme d'une étape à une autre, certaines régions seront plus en avance, tandis que d'autres villes

seront en retard. Il n'en reste pas moins que ce concept de progression peut être utile et motivant, autant pour les politiques que pour les communautés.

Le schéma suivant illustre les quatre étapes principales et chaque action qu'il est nécessaire d'entreprendre pour passer à l'étape suivante. Chaque étape définit un court objectif, un indicateur unique mesurable et une description des services essentiels figure dans l'encadré blanc.





---

#### Membres du groupe de travail sur les animaux de compagnie

**Président:**

Petras Auštrevičius MPE (Renew Europe, LT)

**Coprésident:**

Manuela Ripa MPE (Greens/EFA, DE)

Martin Hojsík MPE (Renew Europe, SK)

**Membres:**

Tiziana Beghin MPE (NA, IT)

Marina Kaljurand MPE (S&D, EST)

Michal Wiezik MPE (Renew Europe, SK)

Jadwiga Wiśniewska MPE (ECR, PL)

#### Membres du conseil d'administration de l'Intergroupe sur le bien-être animal

**Président:**

Tilly Metz MPE (Greens/EFA, LU)

**Présidents honoraires:**

Anja Hazekamp MPE (The Left, NL)

Sirpa Pietikäinen MPE (EPP, FI)

**Vice-présidents:**

Sarah Wiener MPE (Greens/EFA, AT)

Emil Radev MPE (EPP, BG)

Niels Fuglsang MPE (S&D, DK)

Pascal Durand MPE (Renew Europe, FR)

Maria Noichl MPE (S&D, DE)

Manuela Ripa MPE (Greens/EFA, DE)

Eleonora Evi MPE (Greens/EFA, IT)

Petras Auštrevičius MPE (Renew Europe, LT)

Jadwiga Wiśniewska MPE (ECR, PL)

Francisco Guerreiro MPE (Greens/EFA, PT)

Martin Hojsík MPE (Renew Europe, SK)

Michal Wiezik MPE (Renew Europe, SK)



**INTERGROUP  
ON THE WELFARE  
& CONSERVATION  
OF ANIMALS**

**EUROGROUP  
FOR ANIMALS**

Le secrétariat de l'Intergroupe est assuré par Eurogroup for Animals, une organisation non gouvernementale à but non lucratif, dont le siège est à Bruxelles.

L'Intergroupe ne bénéficie d'aucun parrainage commercial ou privé, ni d'aide financière de la part des autres institutions de l'UE.

[animalwelfareintergroup.eu](http://animalwelfareintergroup.eu)

---